

**RAPPORT DE JURY**

**EXAMEN PROFESSIONNEL**

**REDACTEUR PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

**ACCES PAR AVANCEMENT DE GRADE**

**SESSION 2022**



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CALVADOS**

**Tel : 02.31.15.50.20**



## L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

Cet examen professionnel est programmé tous les 2 ans dans le cadre du calendrier national.

La session 2024 de l'examen professionnel de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe a été ouverte dans le département du Calvados, en convention cadre entre le Centre de gestion du Calvados et les centres de gestion Normands (CDG27, 50, 61, 76) ;  
, par l'arrêté N°2024/108 en date du 4 septembre 2024 signé du Président du Centre de Gestion du Calvados.

La période de retrait des dossiers était fixée du **5 mars au 10 avril 2024 inclus** avec une date de clôture au **18 avril 2024**.

### ○ Le jury :

Le jury est composé de 6 membres répartis dans trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées) dont un Représentant de la CAP B et un représentant du CNFPT.

Ainsi, le jury de l'examen professionnel d'accès au grade de REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE par avancement a été désigné comme suit :

<b>M. Frédéric RENAUD</b>	Maire de Tour-en-Bessin - Président du jury
<b>Mme Martine DELAUNAY</b>	Conseillère municipale à Amayé-sur-Orne - suppléante du président
<b>Mr Benoit GAUGAIN</b>	Personnalité qualifiée - Attaché - Catégorie A - DRH Adjoint 14200 Hérouville Saint Clair
<b>Maxime LECHARPENTIER</b>	Fonctionnaire - Attaché - Catégorie A - Directeur de la mobilité 14000 CAEN
<b>Mme Stéphanie PREMPAIN</b>	Personnalité qualifiée - représentante du CNFPT - Attaché principal Catégorie A - Cheffe du service carrière paie - 76000 Rouen
<b>Mme Magali ROCQUE</b>	Fonctionnaire - Technicien - Catégorie B - Membre titulaire de la CAF

Sont désignés pour exercer aux côtés du jury les fonctions de correcteurs et d'examineurs les personnes dont les noms suivent :

**Dominique DUDEMAINE**  
**Annie LACERES**  
**Anne-Charlotte RABOTEAU**  
**Maxime BOURGET**

**Marie RANVIER**  
**Maxime LECHARPENTIER**  
**Isabelle BUE ROBINE**  
**Anne-Cécile NICOLAS**

- Les conditions d'admission à concourir

Cet examen professionnel est ouvert pour cette session 2024 :

- **Après reclassement**, ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6ème échelon du grade de rédacteur principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou un emploi de catégorie B ou de même niveau, au plus tard le **31 décembre 2025**.
- **Avant reclassement**, ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5ème échelon du grade de rédacteur principal de 2ème classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, au plus tard **31 décembre 2025**.

*Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 en vigueur, les candidats sont autorisés à subir les épreuves d'un examen professionnel **au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement**. Par conséquent, les conditions d'ancienneté sont à remplir au 31 décembre 2025.*

**Les candidats doivent également justifier être en position d'activité le jour de la clôture des inscriptions.**

- Élaboration du sujet

Le sujet a été conçu par le CDG69 dans le cadre de la cellule pédagogique nationale créée au sein de l'Association Nationale des Directeurs des Centres de gestion (ANDCDG).

- L'ADMISSIBILITE

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le **26 septembre 2024** au Centre de Congrès au 13 Av. Albert Sorel, 14000 Caen

*L'épreuve écrite d'admissibilité est encadrée par le décret n°2012-939 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 12 du statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.*

Elle consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, les compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles d'une durée de trois heures et de coefficient 1).

- Les principales données statistiques :

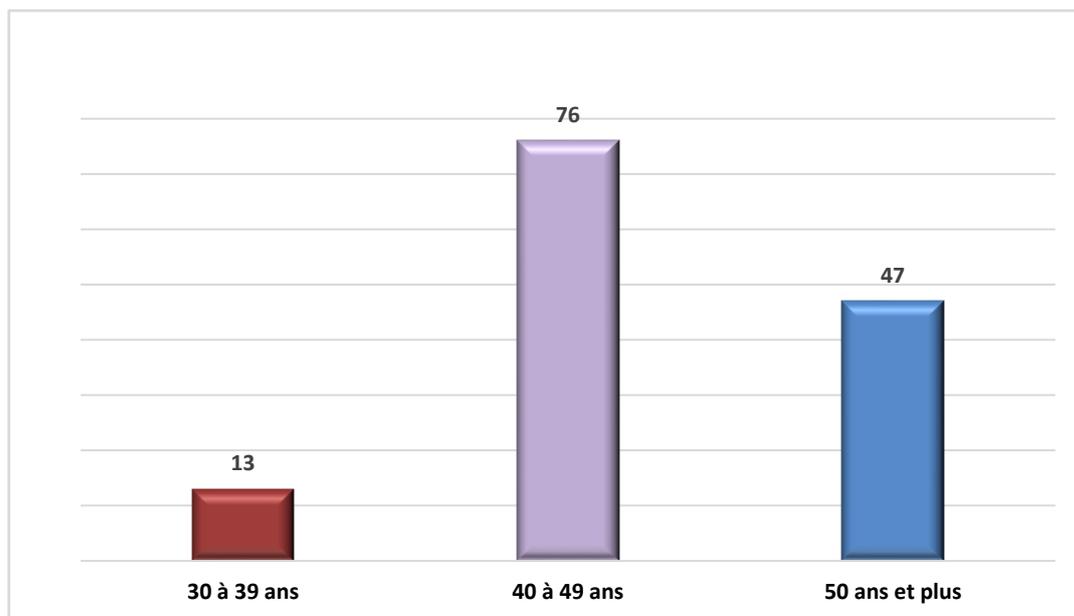
Pour information **136 candidats** ont été convoqués **506 candidats** se sont présentés soit **85.33%** de présence.

## PROFILS DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

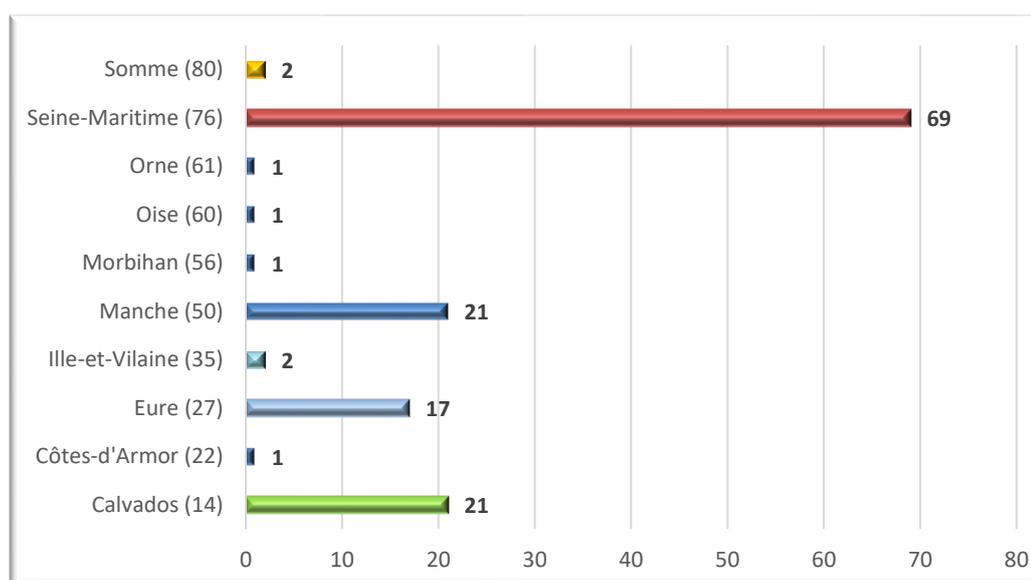
- Répartition hommes/femmes :

	Femmes	Hommes
Examen professionnel	118	18

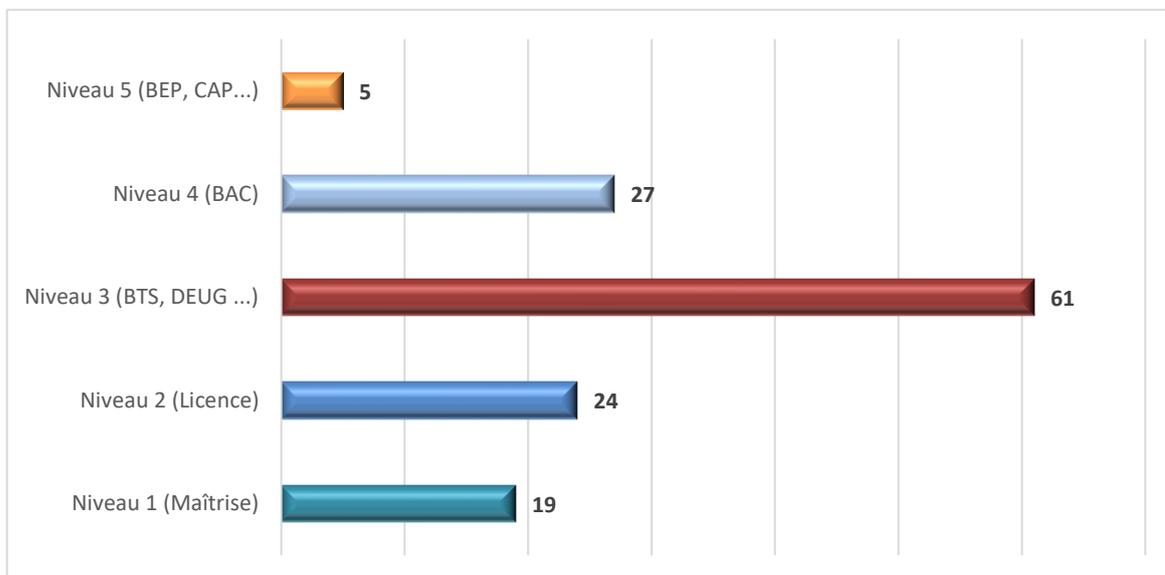
- Tranche d'âge des candidats :



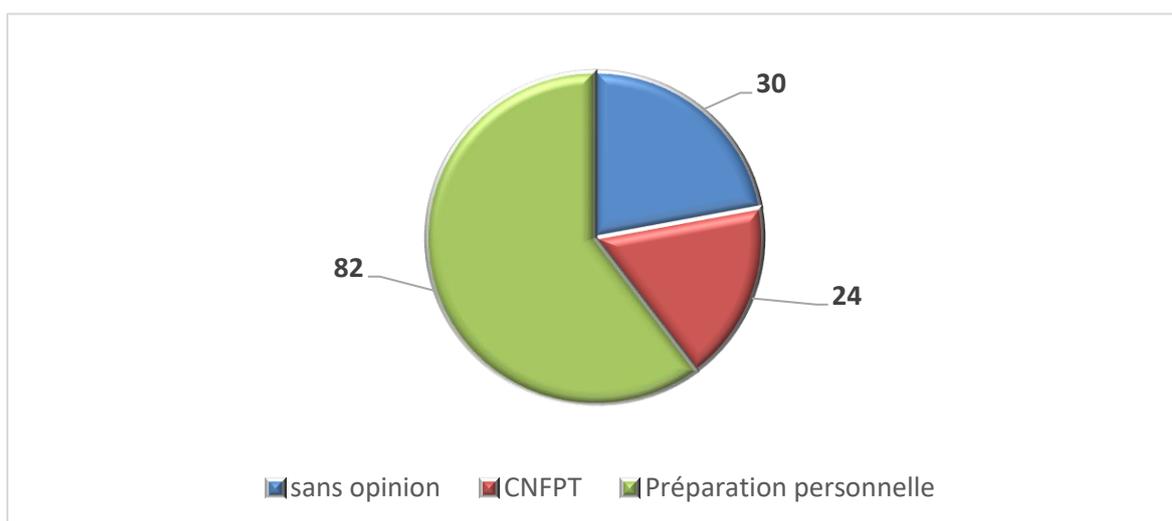
- Origines géographiques :



○ Niveau des candidats :



○ La préparation à l'examen professionnel :



➤ Remarques des correcteurs :

Pour les bonnes copies, les éléments essentiels du dossier sont dégagés, les enjeux clairement identifiés, ce qui conduit à un plan équilibré (et respecté).

Les propositions opérationnelles sont cohérentes, le cadre réglementaire bien posé, la méthodologie du mode projet est maîtrisée.

Pour les copies dont la note n'atteint pas la moyenne : sur la partie rapport, le plus souvent, le plan n'est pas clairement annoncé et/ou pas respecté, la méthodologie semble approximative, voire méconnue.

Pour la partie propositions opérationnelles, il s'agit souvent d'énumération de propositions, non argumentées, sans cadre réglementaire, et un apport de connaissances insuffisant.

Certaines copies sont pénalisées par une expression écrite maladroite et un niveau d'orthographe insuffisant pour un rédacteur principal.

➤ Conseils du jury :

- Apprendre à gérer son temps
- Suivre la préparation au concours avec le CNFPT
- Prendre connaissance de la note de cadrage
- Revoir la syntaxe, l'orthographe, la conjugaison
- Revoir la méthodologie du sujet

Considérant l'article 6 du Décret n° 2012-941 du 1er août 2012, « Ne participe à l'épreuve orale que le candidat ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite ».

Moyenne	Note + élevée	Note - élevée	Nombre de candidats admissible
9.20	16.00	3.50	

## CONCLUSION

Pour conclure, à l'unanimité des membres, le jury a décidé un seuil d'admissibilité à 5/20 pour xxx admis à l'épreuve d'admissibilité.

○ **L'ADMISSION**

L'épreuve orale d'admission : Durée de l'épreuve 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé dotée d'un coefficient 1.

L'épreuve consiste en **un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle** ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

➤ Les principales données statistiques :

Il est attribué à l'épreuve une note de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

Pour information **593 candidats** ont été convoqués **506 candidats** se sont présentés soit **85.33%** de présence.

## PROFILS DES LAUREATS

○ Répartition hommes/femmes :

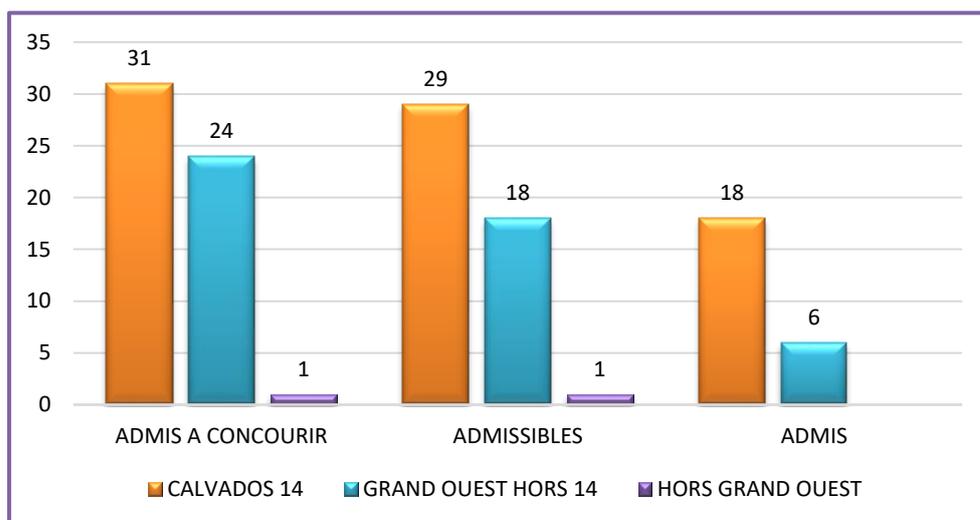
**44 femmes et 4 hommes ont été convoqués à l'épreuve orale d'admission, il y a eu 2 absents**

o **La préparation au concours :**

EXAMEN PROFESSIONNEL REDACTEUR PAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	SANS OPINION		CNFPT		PREPARATION PERSONNELLE	
	Admissible	Lauréats	Admissible	Lauréats	Admissible	Lauréats
Candidats	<b>2</b>		<b>2</b>		<b>10</b>	

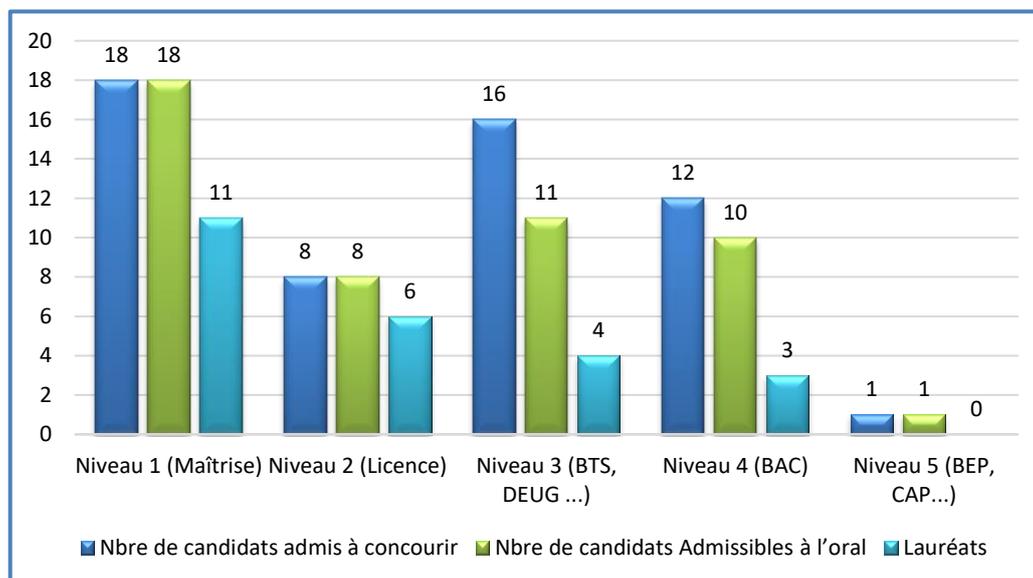
Sur 18 candidats qui ont bénéficié de la préparation via le CNFPT, **12 de ces candidats ont été admis.**

o **Origines géographiques des lauréats :** ne pas mettre les admis a concourir !!!!!



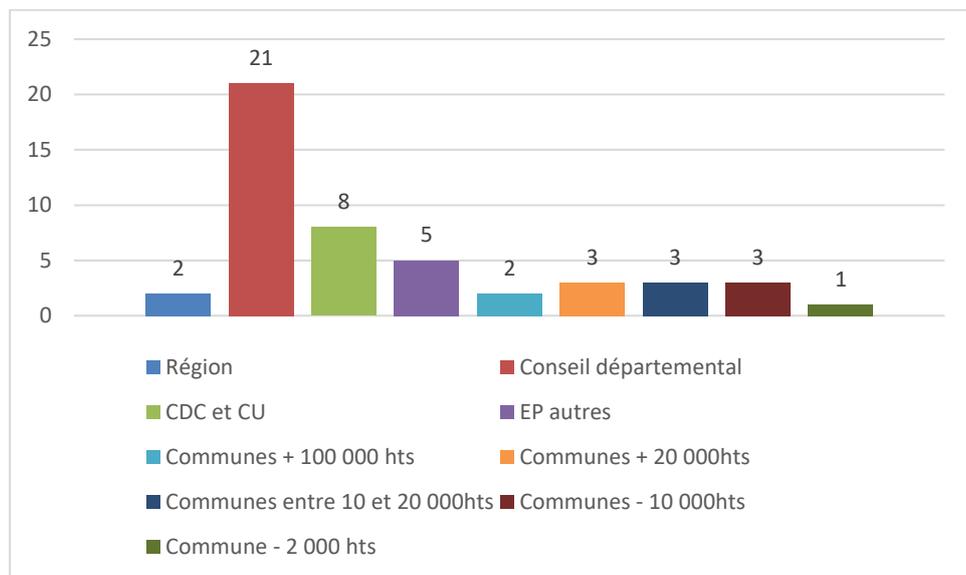
3 Centres de gestion organisateurs (CDG14, CDG22, CDG49) pour le Grand Ouest de la France.

o **Diplômes des candidats :**

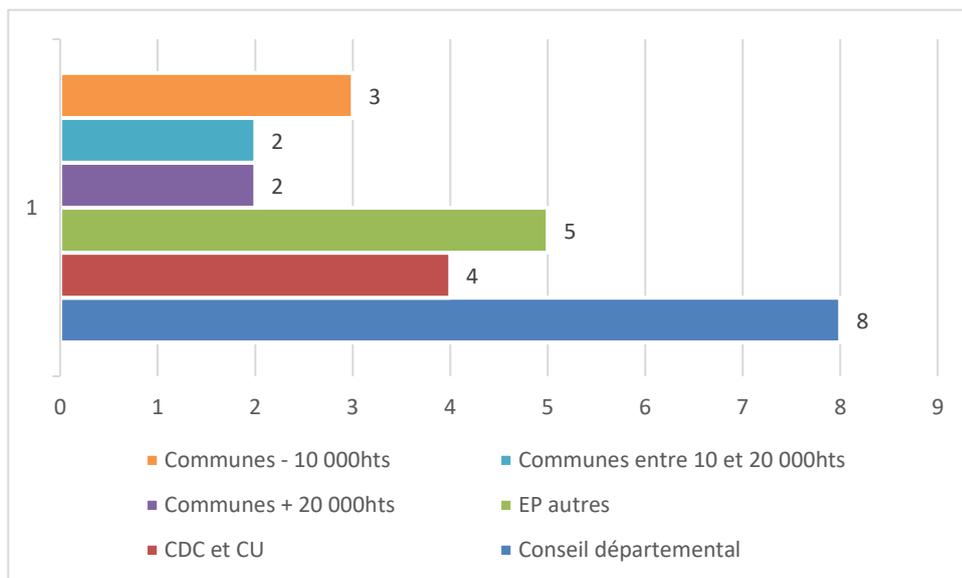


## ○ REPARTITION PAR TYPE D'EMPLOYEURS

### Les Admissibles (48)



### Les Admis (24)



### Pour rappel :

Année	Inscrits	Admis à concourir	Présents	%	Admissibles	Seuils	Présents aux oraux	Admis
<b>2022</b>	70	56	49	87.50	48	5/20	46	24
<b>2024</b>								

○ **Seuil d'admission :**

Le seuil retenu par le jury a été fixé à 10/20, soit **24 candidats admis.**

Moyenne	Note + élevée	Note - élevée
11.08	18.00	5.00

Le jury après avoir procédé à la notation de l'épreuve d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats, a décidé, de retenir le seuil d'admission comme suit, **sachant que le jury a fait application du décret 2012-924 – Article 5** (le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours, dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins.) **en transférant deux postes du concours externe vers le troisième concours et quatre postes vers le concours interne.**

## CONCLUSION

Les membres du jury remarquent que **100 %** des postes ouverts pour la session 2024 ont été pourvus. **50 candidats admis au concours de TECHNICIEN**

➤ **Remarques du Jury :**

De manière générale, les prestations sont assez décevantes et en dessous du niveau attendu pour un rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe (11.08 de moyenne à cette épreuve), qui démontre le manque de préparation à l'épreuve. L'examen professionnel n'est pas une simple « reconnaissance » du travail et des missions occupées.

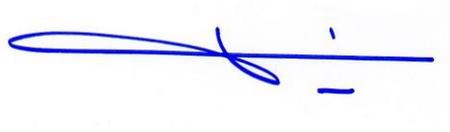
La présentation est parfois trop scolaire (apprise par cœur d'où un manque de fluidité), les candidats ont des difficultés à valoriser leur travail et leur place dans la structure qui les emploie.

Les connaissances de l'environnement territorial et de l'environnement professionnel sont souvent superficielles ; on relève un manque de curiosité pour les activités autres que celles du candidat au sein de sa collectivité.

### **Pour répondre aux exigences de l'épreuve, les candidats doivent :**

- Structurer la présentation et mettre en valeur leur parcours,
- Adopter vocabulaire et posture adaptés,
- Apporter des réponses précises à des questions techniques ayant trait à leur domaine de prédilection,
- Ne pas se limiter à son domaine d'intervention ; s'intéresser aux missions de sa propre collectivité, mais aussi des autres collectivités (compétences Département, Région, Interco...)
- Gérer temps et stress,
- Se projeter sur les missions d'un rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, notamment en matière d'encadrement

Le Président du Jury

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop and a small vertical mark at the end.

**Frédéric RENAUD**